



Non-communication par la Commission européenne d'informations au plaignant concernant l'état d'avancement du traitement d'une plainte pour infraction [CHAP(2018)03929] concernant le projet de gazoduc transadriatique [«Trans-Adriatic Pipeline» (TAP)]

Affaire ouverte

Affaire 2000/2020/EIS - Ouvert le 04/12/2020 - Décision le 29/01/2021 - Institution concernée Commission européenne |